

SIAO 93 - Les dispositifs de mise à l'abri, d'hébergement et de logement d'insertion

		Public accueilli	Profil/projet de la personne	Mode d'accueil	Participation/ redevance/loyer	Emploi/dynamique d'emploi	Situation financière	Situation administrative	Durée théorique	Nature de l'accompagnement	Elements/démarches à fournir pour orientation
Mise à l'abri	Hôtel		Situation de danger de rue avérée								Appel 115
	Urgence	Centre d'hébergement d'urgence (CHU)	Sans projet visible ou dont l'évaluation sociale mérite d'être creusée	Collectif ou hôtel géré par une structure Attention : certaines structures sont fermées en journée. 2 à 3 repas par jour (cuisine collective, colis ou chèque service...).	Dans certains cas, si la personne a des ressources, entre 10 et 25% avec plafond				Indéterminée jusqu'à la sortie vers une solution durable	Global. Degré variable : observation, ouverture des droits, réponses aux besoins primaires, déclenchement des capacités à élaborer un projet de vie, reprise des repères. Accompagnement généraliste et spécifique (femmes victimes de violences, usagers de drogues...)	Appel 115 ou Evaluation sociale via le SI-SIAO
Hébergement d'insertion	Centre de stabilisation	Tout public	La personne a besoin de se poser avant d'engager un projet. Le travailleur social a repéré une perspective de projet mais qui peut prendre du temps à mettre en œuvre	Chambre individuelle ou collective dans un bâtiment collectif ou appartement partagé. Repas collectif ou chèque service.				Accueil inconditionnel	Contractualisation	Global. Degré variable. Accompagnement généraliste et spécifique (femmes victimes de violences, usagers de drogues...)	Evaluation sociale via le SI-SIAO
	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)		La personne a un projet d'insertion, a besoin et accepte d'être accompagnée pour le réaliser.	Chambre individuelle ou collective ou appartement partagé éclaté ou appartement individuel. Pour quelques CHRS, prise en charge des repas (cuisine collective, colis ou chèque service...).	Si ressources, entre 10% et 25% avec plafond	La personne doit être dans une dynamique d'insertion	Variable selon les CHRS		Contrat de 3 à 6 mois renouvelable jusqu'à la sortie vers une solution durable	Accompagnement généraliste et/ou spécifique (femmes victimes de violences, usagers de drogues...)	
	Altho	Uniquement les familles sortantes d'une PEC 115 Familles ou familles monoparentales Les personnes isolées sont exclues de ce dispositif	Chambre individuelle ou collective ou appartement partagé éclaté ou appartement individuel.	Ressources, entre 12 et 15% sans plafond	La famille doit présenter une réelle dynamique d'insertion	Ressources stables sans minimum. Les structures n'ayant pas de financement pour l'aide alimentaire la famille devra être en capacité de subvenir à ses besoins primaires.	Situation administrative régulière ou regularisable dans un délai très court (demande déjà effectuée et pas de motif de refus possible)	Contrat de 3 mois renouvelable une fois	Accompagnement généraliste axé vers une sortie du dispositif rapide (Solibail ou logement pérenne)	Evaluation sociale via le SI-SIAO	
Intermédiation locative	Solibail	Familles ou familles monoparentales Les personnes isolées sont exclues de ce dispositif	La personne est engagée dans un projet d'insertion. Elle est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.	Logement individuel non meublé dans le parc privé, avec gestion assurée par une association agréée	Intégration dans les charges de tous les fluides : 28% des ressources en coût de participation Intégration d'une partie des fluides: 24% de part. Aucun fluide dans les charges : 20% de part. APL directement versée au gestionnaire et n'entrant pas dans le calcul du RAV	La famille doit présenter une réelle autonomie dans sa recherche d'emploi et des justificatifs de sa situation : contrat de travail, formation, ARE, IJ, stage...	Ressources stables (reste à vivre:RAV) estimé : 9,2€/jour/unité de consommation) Endettement doit être traité et le montant du remboursement est soustrait aux ressources avant calcul du RAV. Attention, si les ressources du ménage sont uniquement constituées de minima sociaux, s'assurer que le ménage a une épargne en cas d'orientation hors territoire.	Situation régulière. Pour un couple, situation régulière pour l'un, l'autre doit avoir au moins un premier récépissé	24 mois	Accompagnement spécifiquement lié au logement (savoir louer, savoir habiter, gestion du budget et démarches de logement). Orientation vers les services sociaux de droit commun pour le suivi global.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Mail à solibail@siao93.net
Logement d'insertion	Résidence sociale sans accompagnement	Personnes isolées ou couples	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.	Logement meublé ou chambre individuelle meublée dans un foyer de travailleurs migrants (FTM) réhabilité	Redevance variable avec APL possible (entre 400€ et 500€/mois). Le coût pour un bénéficiaire percevant le RSA sera d'environ 60€ mensuel une fois l'APL déduite.	La personne doit être dans une dynamique d'insertion	Ressources stables (a minima RSA) Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées		24 mois	Sans accompagnement	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature en logement d'insertion à logementintermediaire@siao93.net
	Foyer de jeunes travailleurs (FJT)	Jeunes isolés ou couples de moins de 26 ans	La personne travaille ou est engagée dans un projet d'insertion. La personne est autonome dans son quotidien.	Logement individuel meublé dans un bâtiment collectif. Cuisine individuel et laverie collective.	Redevance variable avec APL possible (entre 370€ et 560€ avec APL à déduire)	Le jeune doit présenter une réelle dynamique d'insertion et des justificatifs de sa situation : contrat de travail, formation, stage... Ressources liées à un emploi passé (ARE, IJ)	Ressources stables avec un minimum de 600€ mensuels Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées		24 mois	Accompagnement administratif en atelier collectif et/ou individuel. Accompagnement au logement.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature en logement d'insertion à logementintermediaire@siao93.net
	ALT Jeunes	Jeunes isolés de moins de 30 ans	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de vivre en colocation mixte. Elle souhaite concrétiser un projet professionnel.	Appartement partagé éclaté	Entre 15% et 20% des ressources	La personne doit être dans une dynamique d'insertion	Ressources stables avec un minimum de 300€ mensuels	Situation régulière	24 mois	Accompagnement collectif sur les questions de l'insertion et du logement	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature en logement d'insertion à logementintermediaire@siao93.net
	Foyer de travailleurs migrants (FTM)	Hommes isolés de 18 à 65 ans	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.	Chambre individuelle meublée dans un bâtiment collectif. Sanitaires et cuisines collectifs. Le gestionnaire assure le nettoyage des parties communes.	Redevance variable avec APL possible (entre 350€ et 450€/mois). Le coût pour un bénéficiaire percevant le RSA sera d'environ 60€ mensuel une fois l'APL déduite.		Ressources stables (minima sociaux acceptés) Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées			Sans accompagnement	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature en logement d'insertion à logementintermediaire@siao93.net
	Pension de famille/résidence accueil	Personnes isolées ou couples	La personne est dans une situation globale stabilisée et dont l'évolution à moyen/long terme est limitée. La personne serait fragilisée si elle était dans un logement autonome.	Chambre individuelle meublée ou logement individuel dans un bâtiment collectif. Activités collectives proposées.	Redevance variable avec APL possible (entre 400€ et 500€ avec APL à déduire)	Aucune dynamique d'emploi n'est nécessaire pour intégrer ce dispositif.	Ressources stables (a minima RSA) Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées		Sans limite de durée	Sans accompagnement social. Présence soutenance d'un maître de maison proposant des animations collectives. Le prescripteur s'engage à maintenir l'accompagnement social et/ou médical ou à faire le relais auprès des services de droit commun.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature en logement d'insertion à logementintermediaire@siao93.net